



Pennes-Mirabeau
une ville au pluriel

DÉLIBÉRATION

DEPARTEMENT
BOUCHES DU RHONE
CANTON
GARDANNE
COMMUNE
PENNES MIRABEAU

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 septembre 2026

139x26

AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DES PENNES-MIRABEAU

L'an deux mille vingt-six et le sept septembre à dix-huit heures trente.

Le CONSEIL MUNICIPAL, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 1^{er} septembre 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Romain AMARO, Maire des Pennes-Mirabeau.

PRESENTS :

M. REYNAUD FIORILE Joelle, MELCHIONNE Cathia, GORLIER LACROIX Solange, NICOLAI Michèle, GARNIER Eliane, LAMATHE Jean-Charles, ESTEVE Cédric, AJUTO Michael, VESPERINI Romain, Adjoint.

M. NORD-HUCHET Claire, GUIDAT Nadège, VARON Brigitte JUVANTENY Isabelle, MARCHETTI Rose-Claire, MANIVET Valérie, NOZIERES SAMPER Martine, COCH Emeline, KERBART Magali, GRAS-TRUBERT Sandrine, DOMINGUES DE CARVALHO Frédérico, LEBOEUF Tom, MERENTIER Jean-Marie, LONG Didier, LIGER Éric, CHAHID Ysmail, BOUCHET Grégory, KASBARIAN Claude, PALETTI Jean-Yves, FUSONE Maximilien, GIRAUD Jean-Luc, MUSSO Jean-Philippe, KAROUTCHI Aimé, Conseillers Municipaux.

EXCUSES :

M. SCAMARONI Michel, Adjoint

M. SCOGNAMIGLIO Ambre, Conseillère Municipale

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'une secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Monsieur Tom LEBOEUF a été désigné par la majorité des membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 33
Nombre de pouvoirs : 2

**AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 -
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DES PENNES-MIRABEAU**

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2026, le Conseil Municipal avait procédé, par délibération n° 58x26 du 30 avril 2026, à la reprise anticipée et à l'affectation provisoire des résultats de l'exercice 2025.

Depuis cette reprise anticipée, le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 a été approuvé par délibération n° 114X26 du 29 juin 2026. Les résultats définitifs constatés au CFU étant identiques à ceux repris par anticipation, il convient désormais de confirmer leur affectation définitive au Budget 2026.

La présente délibération a ainsi pour objet d'arrêter définitivement l'affectation du résultat de fonctionnement 2025.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-13 ;

Vu, l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération n° 58x26 du 30 Avril 2026 relative à la reprise anticipée et à l'affectation provisoire du résultat de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 ;

Vu la délibération n° 114X26 du 29 Juin 2026 approuvant le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 ;

Considérant que les résultats définitifs arrêtés par le Compte Financier Unique sont identiques à ceux repris par anticipation lors du vote du Budget Primitif 2026 par délibération n°58x26 du 30 avril 2026 et qu'il convient d'en confirmer définitivement l'affectation.

Considérant que la section d'investissement présente un besoin de financement de 3.411.185,38 € ;

Il est proposé de confirmer l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2025 comme suit :

- Affectation au compte **1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés** :
3.411.185,38 €
- Report en fonctionnement au compte **002 – Résultat de fonctionnement reporté** :
11.243.461,50 €

Vu sa délibération approuvant le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget principal de la commune,

Vu l'avis favorable de la commission Administration de la cité en date du 31 août 2026,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir entendu l'exposé,

DÉCIDE :

- **DE CONFIRMER l'affectation définitive** des résultats de l'exercice 2025 comme suit :
 - Excédent (ou déficit) d'investissement reporté au compte **001** :
- 5.831.832,30 € ;
 - Résultat de fonctionnement reporté au compte **002** : 11.243.461,50 € ;
 - Affectation en recette d'investissement au compte **1068** : 3.411.185,38 €.
- **DE PRÉCISER** que cette affectation se substitue définitivement à l'affectation provisoire arrêtée lors de la reprise anticipée des résultats au budget primitif 2026.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- SE PRONONCE comme suit :

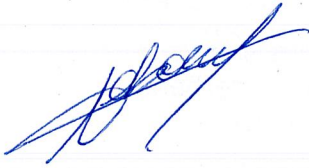
POUR : 31

CONTRE : 4 - M. FUSONE Maximilien - COCH Emeline - GIRAUD Jean-Luc –
KERBART Magali

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
TOM LEBOEUF



LE MAIRE
ROMAIN AMARO

